

Rapprochement IRD-CNRS : « des discussions engagées » (V. Verdier au personnel) ; les réactions au projet

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°448365 - Publié le 16/07/2026 à 11:35

Imprimé par - abonné # - le 17/07/2026 à 09:09



Valérie Verdier - © IRD - Edwige Lamy

« Des discussions sont engagées à la demande de nos deux ministères de tutelle (Mesre (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace) et MEAE (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères)) en vue d'un rapprochement de l'IRD (Institut de recherche pour le développement) avec le CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Ces discussions s'inscrivent dans le cadre de la mission "État efficace" lancée par le Premier ministre le 19/09/2025 », écrit Valérie Verdier, PDG (Président directeur général) de l'organisme, dans un courrier envoyé au personnel le 08/07/2026 et que News Tank a pu consulter.

Ce courrier intervient après l'annonce du projet lors des Journées de l'IRD 2026, événement interne organisé à Marseille les 02 et 03/07, et après un premier communiqué du Strem-CFDT opposé à cette perspective, le 02/07.

« Les échanges bilatéraux que j'ai eus jusqu'à présent avec les représentants de nos deux ministères de tutelle, ainsi qu'avec le PDG du CNRS, ont été l'occasion de rappeler l'histoire, l'identité, les missions, les dispositifs, les spécificités de l'IRD, d'insister sur les métiers des 2 300 agents qui font exister notre modèle original de science en partenariat avec les Suds, et de souligner l'impact de nos travaux et leur pertinence dans un contexte de bouleversements environnementaux et de recompositions géopolitiques à l'échelle globale », indique la PDG de l'IRD.

« Lorsqu'une information officielle me sera communiquée par nos ministères de tutelle, j'en informerai tous nos agents ainsi que les instances de l'établissement », ajoute-t-elle. De son côté, interrogé par News Tank le 15/07, le CNRS indique qu'il « n'est en rien à l'origine de ce projet, pour lequel il n'a pas été sollicité officiellement ». Contacté également, le Mesre ne souhaite pas à ce stade s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de rapprochement fait l'objet de nombreuses critiques, à l'image de celles exprimées par des directeurs scientifiques de l'institut dans Le Monde le 15/07, par des directeurs d'unités de recherche dans une lettre ouverte le 10/07, ou encore par des syndicats.

« Nous veillerons collectivement à défendre un projet d'avenir pour l'IRD » (Valérie Verdier)

« En tant que PDG d'un établissement public, j'agirai dans le respect des directives qui me parviendront du Gouvernement, avec un objectif précis : celui d'aboutir à une vision stratégique partagée, équilibrée, en adéquation avec les missions de notre établissement fixées par le code de la recherche », poursuit [Valérie Verdier](#) dans sa lettre au personnel.

« Vous pouvez compter sur moi, sur la gouvernance qui m'accompagne au quotidien et sur les membres du comité de direction, pour veiller au respect des conditions de travail et à la carrière des agents de l'IRD.

Je veillerai à préserver notre identité, les méthodes et outils qui rendent possible notre action collective, la marque IRD reconnue à l'étranger, dans l'hexagone et les Outre-mer. Au-delà, il s'agit de préserver plus de 80 ans d'investissement français dans une science en partenariat pour l'atteinte des ODD (objectifs de développement durable). Nous veillerons collectivement à défendre un projet d'avenir pour l'IRD. »

Un projet qui « interroge tant sur la forme que sur le fond » (directeurs scientifiques)

« Ce projet interroge tant sur la forme que sur le fond », écrivent [Gilles Kleitz](#), directeur délégué adjoint à la science de l'IRD, et une dizaine de directeurs et directrices scientifiques de l'institut dans une tribune publiée par Le Monde, le 15/07/2026.

« Une absorption de l'IRD par le CNRS, plus grand organisme de recherche d'Europe avec environ 33 000 salariés, en un délai de six mois comme voulu par le Gouvernement, présente plus de risques que de perspectives positives, non seulement pour la science et sa contribution aux adaptations des sociétés, mais également en matière de diplomatie. À l'heure où l'IRD célèbre ses 40 ans, 50 ans, voire 60 ans de présence dans de nombreux pays, sa disparition serait particulièrement mal vécue par les partenaires de la France », indiquent-ils.

« Alors que les collaborations scientifiques maintiennent les relations au-delà des aléas de la géopolitique, elle viendrait affaiblir encore l'influence de la France et renforcer un sentiment d'hostilité, déjà bien présent dans certaines régions du monde. Dans les territoires et collectivités d'outre-mer, l'IRD déploie environ 250 agents, dont un grand nombre sous contrat de droit local. Une intégration de l'IRD au CNRS, telle qu'envisagée actuellement, sans concertation préalable avec les autorités locales, serait probablement très mal perçue, et contribuerait à attiser les tensions entre l'État et la société. »

« Suspendre ce projet potentiellement dommageable pour la recherche française »

« Conscients de la situation économique que traverse la France, l'IRD et ses agents sont favorables à toute mesure qui viendrait renforcer l'efficacité de l'État. Cependant, ce projet d'intégration ne s'appuie sur aucune démonstration d'économies financières à venir, de bénéfices pour la recherche française ou pour l'État. Opéré au cœur de l'été, sans aucune concertation des acteurs au sein même des ministères et des institutions, il ne repose sur aucune vision stratégique ni plan à long terme. Reconstruire les capacités actuelles de l'IRD, une fois démantelées, est une tâche qui ne pourrait s'effectuer qu'au prix d'investissements difficiles à imaginer. »

Les signataires demandent donc au Gouvernement « de suspendre ce projet potentiellement dommageable pour la recherche française et sa stratégie d'influence, et de lancer une véritable réflexion sur la place de la recherche pour le développement durable et solidaire dans un État plus efficace ».

« La mission du CNRS n'est pas celle de l'IRD » (directeurs d'unités)

Le rapprochement IRD-CNRS est une mesure « susceptible de conduire à une profonde transformation de l'institut et de remettre en cause son mandat unique d'établissement public à caractère scientifique et technologique dédié au partenariat avec les pays du Sud et les outre-mer Français, son identité scientifique, et ses missions », selon une lettre ouverte publiée sur LinkedIn le 10/07/2026 et soutenue par 64 directeurs et directrices d'unités de recherche sous tutelle de l'IRD, à date du 11/07.

« Parce que nous dirigeons ces unités au quotidien, nous avons le devoir d'alerter sur le risque majeur qu'une évolution institutionnelle de cette ampleur fragilise un modèle scientifique construit au fil de plusieurs décennies, dans la confiance », indiquent-ils.

« Nous reconnaissons pleinement le rôle essentiel du CNRS. Le CNRS est un organisme d'excellence scientifique reconnu dans le monde entier. Mais sa mission n'est pas celle de l'IRD. Cette contribution de l'IRD repose d'abord sur une approche singulière du partenariat scientifique avec les institutions des pays du Sud. »

« Les chercheurs sont présents durablement auprès de leurs partenaires et travaillent avec eux sur le temps long, ce qui favorise la co-construction des projets scientifiques avec les chercheurs, les institutions et les acteurs locaux, dans un esprit de réciprocité, d'équité et de confiance. Cette différence nourrit une compréhension fine des réalités sociales, environnementales et culturelles des territoires et enrichit directement les recherches conduites dans nos unités. »

« Un modèle qui devrait être consolidé plutôt que remis en cause »

« À nos yeux, une modification profonde de l'IRD, imposée et non concertée, affaiblirait nos unités et mettrait en péril notre institution et une diversité de recherches partenariales pour aider les sociétés à atteindre les objectifs du développement durable. »

« Cette manière de faire de la recherche, au cœur des sciences de la durabilité, constitue une singularité scientifique qui fait la force de nos laboratoires et contribue au rayonnement de la recherche française. En tant que directions de ces unités, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de préserver cette ambition scientifique, cette capacité à construire des partenariats durables et cette manière de produire des connaissances au service des sociétés. »

« À l'heure où les grands défis mondiaux exigent davantage d'inter- et de transdisciplinarité, de partenariats internationaux durables et de confiance entre les communautés scientifiques, le modèle développé par l'IRD au sein de nos unités devrait être consolidé et renforcé plutôt que remis en cause. »

Une demande de « transparence » par les organisations syndicales

Dans son communiqué publié dès le 02/07/2026, le Strem-CFDT déclare que l'intégration de l'IRD au sein du CNRS « constituerait un bouleversement majeur » : « Elle ferait peser un risque réel sur l'identité, les missions et le modèle original de notre institut. »

L'organisation syndicale demande ainsi à l'institut « de communiquer aux personnels l'ensemble des informations dont [il dispose] sur les discussions en cours ; de faire connaître sans ambiguïté la position de la direction de l'IRD sur ce projet ; et de demander publiquement à nos ministères de tutelle, le Mesre et le MEAE, d'apporter aux agents des informations claires sur la nature, les objectifs et le calendrier de ce processus ».

« Nous demandons à la PDG de l'IRD et aux tutelles ministérielles de la transparence et exigeons que les agents soient associés à tout projet de réforme de l'institut », appuient le SNCS-FSU (Syndicat national des chercheurs scientifiques - Fédération Syndicale Unitaire) IRD et le SN-IRS-CGT (Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - Confédération générale du travail) dans un communiqué conjoint, le 12/07. « Il semble que de nombreuses réunions entre le Mesre, le MEAE et la présidence de l'IRD aient déjà eu lieu ces dernières semaines pour évoquer l'absorption de l'IRD par le CNRS. Le personnel et ses représentants ne peuvent être volontairement maintenus dans l'ignorance. »

Une volonté de rapprochement « qui n'est pas récente » (SNPTES (Syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture))

Pour le SNPTES, « les modifications d'une telle ampleur doivent faire l'objet d'un dialogue social nourri et passer par la consultation des instances tant au niveau des établissements impliqués qu'au niveau ministériel », écrit le syndicat dans un communiqué publié le 10/07/2026.

Il observe que cette volonté de rapprocher l'IRD du CNRS « n'est pas récente, qu'il en a été de nombreuses fois question sous l'égide de différents ministres sous diverses formes, que ce soit en fusion pure et simple ou sous forme d'un 11^e institut du CNRS ». La Cour des comptes s'était prononcée en faveur d'un rapprochement de l'IRD avec le CNRS pouvant aller jusqu'à l'intégration, via la création d'un institut ad hoc au sein du CNRS, dans son rapport public annuel 2021 publié le 18/03/2021.

« La forme et la soudaineté de l'annonce en sont toutefois inquiétantes pour les personnels. »

« Étrangement, cette nouvelle survient au moment où le nouveau PDG du CNRS, [Thierry Dauxois](#), propose la réduction du nombre d'instituts, passant de dix à sept, dans l'optique notamment d'augmenter le poids de ceux-ci. On pourrait aussi y voir la volonté de libérer trois places. Après l'IRD, apprendra-t-on que le CNRS est sommé de phagocytter l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et/ou l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) ? », interroge le SNPTES.

Dans une question écrite au Gouvernement publiée par l'Assemblée nationale le 14/07/2026, le député [Arnaud Saint-Martin](#) ([LFI](#) ([La France insoumise](#))) évoque « les rumeurs de dissolution de l'IRD au sein du CNRS ».

Il sollicite Philippe Baptiste, ministre de l'Esre, « afin de savoir quel est le délai adopté par le Gouvernement pour la mise en œuvre de cette absorption. Il lui demande également s'il est en mesure d'affirmer que ce processus ne conduira pas *in fine* à la suppression de postes au sein des deux établissements. Enfin, il souhaite savoir quelles sont les mesures prévues par le Gouvernement afin de garantir qu'une telle dissolution de l'IRD ne conduise pas à la perte de la singularité de ses travaux de recherche, reconnus en France comme à l'international ».

Au moment de publier cet article, Philippe Baptiste n'avait pas répondu.



Valérie Verdier

Présidente-directrice générale @ Institut de recherche pour le développement (IRD)

Parcours

Depuis février 2020	Institut de recherche pour le développement (IRD) Présidente-directrice générale
Depuis mai 2020	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) Membre du conseil d'administration
Depuis 2012	Colorado State University (États-Unis). Chercheuse associée
Depuis 2001	Institut de recherche pour le développement (IRD) Directrice de recherche
Octobre 2015 - février 2020	Institut de recherche pour le développement (IRD) Directrice du département Ecobio
2015 - février 2020	Institut de recherche pour le développement (IRD) Directrice de l'UMR Interactions plantes microorganismes environnement (IRD/Cirad/Université de Montpellier)
2015 - 2018	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) Experte associée
2013 - 2013	International Livestock Research Institute (Kenya) Scientifique affiliée
2012 - 2013	School of Global Environmental Sustainability Chercheuse invitée
2007 - 2007	Université de Los Andes (Colombie) Chercheuse associée
1995 - 2001	International Center for Tropical Agriculture (Colombie) Chercheuse associée

1998 - 2000	IRD Chargée de recherche
1998 - 2000	Institut de recherche pour le développement (IRD) Représentante de l'IRD en Colombie
-	

Établissement & diplôme

2003 - 2003	Université Paris-Sud (Paris 11) Habilitation à diriger des recherches en biologie
1981 - 1988	Université Paris-Sud (Paris 11) Doctorat en biologie (biologie des organismes, phytopathologie)

Fiche n° 38424, créée le 05/02/2020 à 11:19 - Màj le 16/07/2026 à 00:59



Institut de recherche pour le développement (IRD)

Organisme de recherche placé sous la double tutelle des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche et des affaires étrangères et du développement international.

Catégorie : Organismes publics de recherche

Général

Date de création	1944
Statut	EPST (Établissement public à caractère scientifique et technologique)
Tutelles	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du ministère des affaires étrangères et européennes
Implantations (dont siège)	Marseille (siège)
Missions et spécialités	La mission première de l'IRD est de produire de la science focalisée sur la zone intertropicale et méditerranéenne et fondée sur un partenariat scientifique équitable avec les communautés d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) des pays et régions concernés, et ce dans le but de : • contribuer aux avancées de la connaissance scientifique en matière de développement durable ; • aider à mieux fonder les politiques de développement sur la science.
P-DG	Valérie Verdier

Effectifs de chercheurs

2014	927
2015	915
2016	901
2017	968
2018	978
2019	983
2020	1 022
Source(s) : Open Data Esri	

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques et comprennent à la fois les chercheurs permanents et non permanents.

Effectifs des personnels de soutien

2014	1 076
2015	1 076
2016	1 054
2017	1 034
2018	1 056
2019	1 035
2020	1 054
Source(s) : Open Data Esri	

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques et comprennent à la fois les personnels permanents et non permanents.

Effectifs de doctorants

2014	16
2015	20
2016	15
2017	11
2018	16
2019	31
2020	36

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques.

Fiche n° 4499, créée le 15/11/2016 à 11:24 - MàJ le 16/07/2026 à 10:26



Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Le CNRS est le principal organisme de recherche français.

Catégorie : Organismes publics de recherche
Entité(s) affiliée(s) : [CNRS Innovation \(CNRS Innovation\)](#)

Adresse du siège
3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16 France

Général

Date de création	1939
Statut	EPST (Établissement public à caractère scientifique et technologique)
Tutelles	Ministère chargé de la recherche
Implantations (dont siège)	Paris (siège) et 18 délégations régionales
P-DG	Thierry Dauxois (10/06/2026)

Direction	Directeurs généraux délégués : • Science : Sandrine Sagan (01/08/2026) • Ressources : François Pouget (janvier 2026) • Innovation : Mehdi Gmar (depuis le 01/03/2025) • Agence de programmes « Climat, biodiversité et sociétés durables » : Elsa Cortijo Directeurs des instituts : • CNRS Biologie (INSB) : André Le Bivic (01/02/2019) • CNRS Chimie (INC) : Sandrine Sagan (16/06/2025) • CNRS Écologie & Environnement (Inee) : Stéphane Blanc (01/03/2021) • CNRS Ingénierie (Insis) : Lionel Buchailot (01/03/2022) • CNRS Mathématiques (Insmi) : Christophe Besse (28/08/2021) • CNRS Nucléaire & Particules (IN2P3) : Christelle Roy (01/02/2024) • CNRS Physique (INP) : Frédéric Petroff (10/06/2026, intérim) • CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS) : Fabrice Boudjaaba (01/09/2025) • CNRS Sciences informatiques (INS2I) : Adeline Nazarenko (01/02/2023) • CNRS Terre & Univers (Insu) : Nicolas Arnaud (01/05/2018)
Gouvernance (autre)	Directrice de cabinet : Claire Ferras (01/01/2026)

Effectifs de chercheurs

2014	17 568
2015	17 383
2016	17 368
2017	17 381
2018	17 397
2019	17 490
2020	17 741
Source(s) : Open Data Esri	

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques et comprennent à la fois les chercheurs permanents et non permanents.

Effectifs des personnels de soutien

2014	13 302
2015	13 009
2016	12 790
2017	12 738
2018	12 507
2019	12 366

2020	12 204
------	--------

Source(s) : Open Data Esri

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques et comprennent à la fois les personnels permanents et non permanents.

Effectifs de doctorants

2014	1 823
2015	1 701
2016	1 639
2017	1 677
2018	1 834
2019	2 236
2020	2 569

Source(s) : Open Data Esri

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques.